

**Le Conseil d'Administration de l'Adepta
répond au rapport « Team France » de Business France**

Paris, le 19 janvier 2018

À la demande de l'Etat qui souhaite accroître les performances des entreprises à l'exportation, Business France a remis un rapport intitulé « Team France » qui pour l'essentiel consiste à fédérer en un programme unique, porté par Business France, la totalité des actions collectives de promotion des entreprises du secteur agricole et agro industriel : salons, B to B etc.

La proposition qui est faite conduirait à supprimer l'activité de l'Adepta. Or cette association d'entreprises a fait la preuve depuis plus de 40 ans de son efficacité dans la connaissance des marchés tiers à l'Europe et dans l'accompagnement des PME par la mise en place au sein de ses filières des démarches collaboratives indispensables à la construction d'offres globales, en réponse aux investisseurs étrangers de ce secteur d'activité. Les coopérations inter-entreprises réalisées par l'Association offrent de réelles opportunités d'affaires et le chiffre d'affaires à l'exportation des adhérents de l'Adepta atteint 10 milliards d'euros.

Cette transformation annoncée du dispositif public est d'autant plus difficile à comprendre qu'elle est en contradiction totale avec les propres objectifs de mutualisation des dispositifs existants, affichés dans le rapport. Soulignons d'ailleurs, que ce dernier a été conçu sans concertation avec les opérateurs directement concernés de l'ANIA et de l'Adepta.

L'Adepta est une association. Ce sont les entreprises qui définissent elles-mêmes le programme d'activités, le choix des destinations et les outils de promotion à mettre en œuvre. Business France est une agence d'Etat qui met en œuvre des politiques publiques, et a en conséquence, une approche régaliennne des marchés, mettant en œuvre des modes opératoires définis par l'Administration.

Nous sommes donc convaincus que la solution réside en la construction d'un partenariat équilibré entre Business France et l'Adepta, mettant en évidence les métiers respectifs et complémentaires des deux structures, au profit des entreprises.

Les entreprises adhérentes et membres du Conseil d'Administration :

**ACTIA – ARDES – AXEREAL – BOCCARD – BWT FRANCE – CABINET GRESSARD – CDA – CLAUGER –
CLEXTRAL – CMP – COMEXPOSIUM – COOPERL – COOPEX MONTBELIARDE – CRD – EDEIS – EUROGERM –
EVOLUTION INTERNATIONAL – FEMIA – GEPPIA – GNIS – HOZELOCK EXEL – HYDROLOCK – ICE WATER
ENGINEERING – INTERLIM GENETIQUE SERVICE – IRRIFRANCE – ITK – LAGARDE – LODI GROUP –
M2I BIOCONTROL – MCA – OLMIX – RACES OVINES DES MASSIFS SELECTION – RICHEL – SAIREM –
SERAP INDUSTRIES – SLEEVER INTERNATIONAL – SOCAPS – SOCIETE DU CANAL DE PROVENCE – SOFRECO
– STERIFLOW – SYNERLINK – THIMONNIER – UNIC – VITALAC**